

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

**22 AOÛT 2022**

**PROCÈS-VERBAL de l'ajournement de la séance ordinaire du 15 août 2022**  
tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le lundi 22 août 2022 à  
19 h 30 à la salle des délibérations du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches.

Présences :

Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1  
Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2  
Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3  
Mme Paquerette Coulombe, conseillère au siège # 4  
Madame Nicole Côté, conseillère au siège # 5  
Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Absent :

M. Jonathan Massé, maire

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence  
de madame Pâquerette Coulombe, mairesse suppléante. La directrice générale et la  
greffière-trésorière, madame Linda Imbeault, est aussi présente.

Deux (2) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

Nous poursuivons l'ordre du jour de la séance du 15 août 2022.

**2022-08-169 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR ACHAT PANNEAUX  
D'ARRÊT LUMINEUX**

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal autorise la dépense pour faire l'achat de deux panneaux  
ARRÊT pour une somme de 4 977,97 \$ de la compagnie Trafic Innovation inc..

**QUE** le montant de la dépense sera absorbé par la subvention du MTQ de 80 000 \$

**ADOPTÉE**

**2022-08-170 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR TRAVAUX DE  
DRAINAGE RUE DE LA MER**

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal autorise la dépense pour des travaux de drainage sur la  
rue de la Mer pour une somme de 51 000 \$ plus taxes par la compagnie Les  
Entreprises d'Auteuil et Fils et par le fait même approuve sa soumission du 22 août  
2022.

**QUE** le montant de la dépense sera absorbé par la subvention du MTQ de 80 000 \$

**ADOPTÉE**

**2022-08-171 OPPOSITION AU REDÉCOUPAGE DES CIRCONSCRIPTIONS  
ÉLECTORALES FÉDÉRALES 2022**

Considérant que la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec tiendra des audiences publiques en personne pour entendre les opinions sur les limites et les noms de circonscriptions qu'elle propose ;

Considérant que la municipalité de Grosses-Roches n'est pas favorable à ce redécoupage considérant qu'il sépare le territoire de la MRC de La Matanie en deux et que cela peut avoir des impacts importants pour notre région ;

Considérant que monsieur Jonathan Massé, maire, souhaiterait s'exprimer lors de cette audience ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal autorise monsieur Jonathan Massé, maire, à représenter la municipalité lors de l'audience publique qui aura lieu le 7 septembre prochain à Matane.

QUE monsieur Massé devra remplir le formulaire sur le site de redécoupage de circonscriptions électorales avant le 31 août 2022 pour émettre ses observations s'il veut avoir le droit de parole lors de l'audience publique.

#### **ADOPTÉE**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

#### **2022-08-172 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée, il était 19 h 45.

#### **ADOPTÉE**

---

La présidente d'assemblée et mairesse suppléante  
Pâquerette Coulombe

---

La directrice générale et greffière-trésorière  
Linda Imbeault

#### **Approbation des résolutions**

Je, Pâquerette Coulombe, mairesse suppléante de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 22 août 2022, à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : \_\_\_\_\_.

---

Pâquerette Coulombe, mairesse suppléante

Date

